

Les caracteres socio-economiques de l'esclavage rural en Italie Centrale au II^{ème} siecle av. J. C.

Saïd EL BOUZIDI
Université de Kénitra

Resumen

Después de la segunda guerra Púnica, Italia Central entra en una nueva era: la transición a la economía de mercado. Esta transformación repercutió en el sector de la economía rural, tanto en las formas de explotación como en los métodos de trabajo, que transforman a los hombres en meros instrumentos; también se vieron afectadas la naturaleza y formas de producción así como las relaciones entre el campo y los centros comerciales. La transición estuvo regulada por normas jurídicas, que evolucionan paralelamente a la economía rural y a sus relaciones con otros sectores económicos, como el comercio o las finanzas. Para su conocimiento son de gran utilidad la información de los agrónomos latinos y las avances arqueológicos.

Abstract

After the second Punic war, central Italy becomes engaged in a new era: that of transition in order to pass into the era of the economy of the market. This changing has got some percussions on the field of the rural economy. First of all on the modelling of the land and the different kinds of its exploitation. Also on the various means of the realisation of the work, that concerns men as well as the instruments of the realisation of the work. Then on the nature of the production and the forms of the production. Finally, on the modes of relations between the county side and commercial centres. This transition is directed by juridical norms which certainly develop in a parallel way with the evolution of the rural economy and its relations with other economic fields such as the commerce on the financed market. For this approach, texts for Latin agriculturals and those of juridical forms reported by jurists as well as by agriculturals in addition to the archaeological results are of the very help.

Palabras clave: Roma, economía rural, esclavitud.

Au II^{ème} siècle av.n.è. en Italie centrale, le monde rural s'engage dans une nouvelle ère : celle de la recherche de profits. Ce processus progressif du monde rural au stade "des affaires" s'inscrit dans le cadre du développement de la pensée économique mercantiliste et de la politique impérialiste romaine dans le monde méditerranéen¹. Cette évolution se place dans le cadre des conséquences de la deuxième guerre punique qui marque, dans l'histoire de la République romaine, le début de profondes modifications. Rome est devenue une puissance dominante qui contrôle le bassin méditerranéen. Cette évolution a donné à la structure économique et au système social de Rome une complexité inconnue auparavant. Et ces nouvelles conditions ont marqué la campagne italienne par la formation de grands domaines à la fois pour l'agriculture et pour le pâturage, le déclin de la classe paysanne et l'utilisation, en parallèle, des esclaves et des libres dans la production².

L'autre caractéristique de cette période est l'orientation, également, de la production des petites et moyennes exploitations vers les centres urbains. Quant aux grands domaines, ils symbolisent l'évolution des structures économiques rurales de certaines régions de l'Italie centrale par leurs structures, leurs modes de gestion et leurs productions. Ces exploitations se caractérisent aussi par la semi-spécialisation, à la fois dans l'espace, dans la production et dans le dispositif de la réalisation du travail. Ce qui exige un important dispositif de main-d'œuvre pour faire face aux nouvelles conditions, qui sont celles de répondre aux lois du marché.

Sur le plan démographique, la période se caractérise par la diminution de la population des paysans libres, alors que celle des esclaves est de plus en plus croissante, au point qu'on commence à voir en elle une menace pour l'équilibre

1. A ce sujet voir le dossier de "l'impérialisme romain. Histoire, idéologie, historiographie" dans *Ktema*, 7, 1982, p. 143-233 et voir aussi C. NICOLET, "L'impérialisme" Romain, dans *Rome et la conquête du Monde Méditerranéen*, 264-27 avant J. C. t. II, 1991, p. 883-920.

2. Les historiens anciens décrivent clairement ce changement notamment Appien et Plutarque qui trouvent dans la décadence du groupe social paysan (qu'il soit romain ou italien) l'élément clef de la crise de la société romaine. La décadence de la classe des paysans est due aux difficultés de la petite et de la moyenne propriété en Italie, mises en péril par les exploitations de plus grandes dimensions : "Les pauvres, ainsi expulsés, perdirent tout enthousiasme pour le service militaire et ne se soucièrent plus d'élever des enfants, si bien que l'Italie tout entière manqua bientôt d'hommes libres, mais regorgea d'esclaves barbares que les riches employaient à cultiver les terres d'où ils avaient chassé les citoyens" (PLUTARQUE, les Gracques, 8).

de la campagne. Sur le plan du travail, les libres et les esclaves se partagent les tâches, mais il ne faut pas voir dans la catégorie des libres uniquement des spécialistes et dans l'autre seulement une main-d'œuvre à tout faire. Enfin, l'un des caractères de cette période est l'apparition des contrats de travail et de location³. Elle implique, d'un côté, une double ouverture : sur le marché de l'emploi et celui des affaires ; mais de l'autre, ces contrats montrent que les esclaves sont présents dans tous les secteurs de production, mais pas au point de concurrencer le travail libre.

L'objectif de cette étude c'est tout d'abord, examiner cette réalité à partir de l'une des sources qui incarne, par ses ambitions et ses propos de gestion de l'entreprise rurale, les caractères d'une période particulière de la fin de la République romaine : le traité de Caton, le *De Agricultura*⁴. C'est, aussi, une mise au point sur les actualités des recherches concernant la question du travail servile. C'est enfin, revoir la problématique du travail servile par rapport à d'autres formes de travail qu'elle côtoyait notamment celle de la main-d'œuvre libre.

Enfin, il faut bien noter qu'il s'agit ici de soulever un certain nombre de réflexions et d'interrogations propres à cette période particulière, en fonction des informations en notre possession. Car il s'agit d'un vaste champ de travail et de réflexion qui anime les débats depuis fort longtemps⁵. Mais nous allons nous interroger sur la nature et les caractères de ce système. Quelles sont les formes

3. S. EL BOUZIDI, La notion du "Mercantilisme Consensuel" dans les *leges privatae* chez Caton, *D.H.A.* 21, 2, 1995, p. 87-104.

4. C'est souvent le traité de Varron qui est désigné comme possédant les caractères du début de l'expansion économique romaine. Or, il est possible de reculer ces débuts au temps de Caton et des Saserna. Leurs traités comportent les caractéristiques du début de cette période, et ce n'est pas un hasard si Columelle les juge utiles et indispensables pour l'agronomie latine : "ils ont apporté plus de soin à l'étude de l'économie rurale et l'ont approfondie" ; voir aussi, l'analyse de R. MARTIN, *Recherches sur les agronomes latins*, Paris, 1971, p. 81-93.

5. Sur les méthodes, les approches de recherches et les débats sur le sujet en question, voir R. MARTIN, L'histoire social du monde romain antique : méthodes et problèmes, dans *L'Histoire sociale, Sources et Méthodes, Colloque de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, 15-16 mai 1965*, PUF, Paris, 1967, p. 49-73 ; M. CLAVEL-LEVEQUE, F. FAVORY, Pratiques scientifiques et théories de l'Antiquité, *La pensée*, 192, 1977, p. 65-116 ; M. CLAVEL-LEVEQUE, F. FAVORY, Lecture. Analisi marxista e società antiche, *Labeo*, 26, 1980, 3, p. 389-401 ; F. FAVORY, Validité des concepts marxistes pour une théorie des Société de l'Antiquité, *Klio*, 63, 1981, 2, p. 313-330, et voir enfin, J. ANNEQUIN, Formes de contradiction et rationalité d'un système économique. Remarques sur l'esclavage dans l'Antiquité, *DHA*, 11, 1985, p. 199-236.

d'acquisition, de contrainte et de soumission dans le travail et le degré d'exploitation ? Enfin, quel est l'apport de cette catégorie de la main-d'œuvre sur la production agricole marchande et par là, sur le secteur de l'économie rurale?.

Formes d'approvisionnement et rationalisation du système.

Il existe des liens étroits entre esclave-capital, système de production et rentabilité dans l'économie rurale. Car à partir d'un stade d'évolution, l'esclave est un capital-marchand qui se développe au même titre que d'autres formes de circulation telles que les produits et l'argent⁶. C'est son acquisition, par achat, qui constitue la première forme de ce capital. À partir de là, il est question "d'accroître" ce capital, par le sur-travail qui est censé entraîner la surproduction.

À ce sujet, Caton ne donne pas d'explication, mais néanmoins il est clair que l'acquisition des esclaves rentre dans le cadre de l'investissement, tout comme l'achat de terres et d'animaux. Cet agronome, nous dit R. Martin, "n'a jamais été le paysan type, aimant la terre et la vie des champs, mais il a toujours été, en revanche, l'homme d'affaires-type, à l'esprit froid et calculateur qui mettait l'accent tantôt sur la terre, tantôt sur le capital et jouait sans doute plus ou moins sur les deux registres"⁷. Il est question d'un propriétaire foncier attaché à l'organisation et à la gestion la plus rationnelle possible du système et de tout investissement.

L'acquisition d'un esclave pose divers problèmes : les modalités de l'acquisition et du recrutement, le marché et le prix, les qualités et les aptitudes de l'esclave. Mais apparemment, pour Caton, cette question passe au deuxième plan, et c'est plutôt l'exploitation qui fait problème. Pour lui, le maître investit un capital, acquiert une force de travail qu'il doit savoir utiliser. Et à ce sujet, le texte catonien ne donne aucune précision ; ni sur l'origine, ni sur la nature et les modes d'acquisition, ni sur le prix des esclaves. Les esclaves sont sur la propriété, prêts

6. Dans son étude sur les esclaves en Italie, A. Carandini fait appel aux textes des agronomes latins sur l'organisation d'un territoire, sur la *villa*, notamment la *villa Settefinestre*. Il essaie de mettre en accord la circulation des produits italiens : vin et huile, des rapports villes-campagne et l'esclave comme instrument de production. A. CARANDINI, *Schiavi in Italia. Gli strumenti pensanti dei Romani fra tarda Repubblica a medio Impero*, La nova Italia Scientifica, Rome, 1988. Voir aussi J. ANNEQUIN, Capital-marchand et esclavage dans le procès de transformation des sociétés antiques, *Actes du colloque de Cortone 1981, Scuola Normale Superiore Pise-École française de Rome*, 1983, p. 645-648.

7. R. MARTIN, *op. cit* Recherches sur les Agronomes latins.... , p. 92.

à accomplir les tâches pour lesquelles ils ont été acquis, ou déjà en action.

Cette absence d'information est liée à la nature du traité. Il s'agit d'un texte de caractère agronomique, où l'esclave n'est qu'un instrument de travail dont le propriétaire doit savoir se servir. Mais sachant que Caton applique un système rationnel⁸, on se demande pourquoi il n'a pas cherché à donner ses propres "pratiques" à ce sujet. Alors que pour d'autres sujets, il n'hésite pas à rappeler ses propres expériences.

Certains pourraient avancer comme explication l'hypothèse de la rareté des esclaves à son époque. Mais elle est à écarter totalement à partir du moment où l'on est assuré que la majorité des travailleurs, présents dans l'entreprise, sont de condition servile. En revanche, il est possible de justifier l'absence de référence sur ce point par le fait que le travail agricole était confié essentiellement aux esclaves et que Caton n'a ainsi aucune raison d'en parler. Néanmoins, ce silence laisse des points d'interrogations, sachant que Plutarque nous informe que Caton se livrait à la pratique du commerce des esclaves⁹.

En raison, donc, du manque de référence, dans le *De Agricultura*, au sujet des modalités et formes d'acquisition de la main-d'œuvre, il nous a paru important de faire appel à d'autres sources traitant de ce point¹⁰. Cet "écart" ou "appel" reste toujours attaché aux rares indices que nous possédons ou aux interprétations des textes de Caton.

8. Caton est rationnel en tout ce qui concerne l'approvisionnement : l'achat des bêtes, des outils de travail, du pressoir et des habits. Il va même jusqu'à donner les villes de l'Italie où les produits sont moins chers et plus performants (*Agr.* 135).

9. G. SICARD, Caton et les fonctions des esclaves, *Revue Historique de Droit français et étranger*, 4ème série, XXXIV, 1957, p. 177-195.

10. L'un des textes qui explique, avec précision, à la fois les modalités de l'approvisionnement des esclaves et le profit que certains négociateurs tirent de cette activité, de même que leur condition de travail et de traitement, au milieu du IIème s. av. J.-C., est celui de Diodore, XXXIV : "Après la destruction de la puissance des Carthaginois, les Siciliens vivaient depuis soixante ans dans la prospérité, lorsque la guerre des esclaves éclata par la cause que nous allons rapporter. Les Siciliens, arrivés à un haut degré de prospérité, et devenus très riches, achetèrent un grand nombre d'esclaves. On les faisait sortir par troupeaux des lieux où on les nourrissait, et on leur imprimait aussitôt des marques sur le corps. Les plus jeunes servaient de bergers ; les autres étaient employés à des usages différents. Soumis à de rudes travaux, ces esclaves recevaient très peu de soin; ils étaient à peine nourris et vêtus".

C'est par la conquête que Rome a, en un siècle, étendu son pouvoir sur une grande partie du monde méditerranéen¹¹. Selon la conception antique, le droit de la guerre donne au vainqueur le droit de propriété sur tout ce qui existait sur le territoire ennemi. La guerre est donc pour les Romains une grande source d'esclavage, que ce soit avec les peuples italiens, ou d'autres¹².

La première guerre punique constitue le début de l'extension de la politique impérialiste des classes dirigeantes romaines, appliquée en Italie, et ensuite vers d'autres pays de la Méditerranée. On commence à assister à une normalisation de l'esclavage des prisonniers de guerre par les citoyens romains¹³. D'emblée, il apparaît que l'expansionnisme romain, en dehors de l'Italie, concourt au renforcement de la propriété esclavagiste et la formation d'un centre servile non italien¹⁴.

11. "La guerre n'était plus seulement menée pour s'emparer de bétail, d'outils ou de trésors, mais avant tout pour annexer terres étrangères et peuples étrangers, car terres et gens restaient le point de départ de l'accumulation des richesses", G. SCHOT, De la rentabilité de l'agriculture à Rome vers la fin de la République, *VDI*, 68, 1959, p. 56-82 (en russe avec résumé en franç.).

12. Après la conquête de la Corse et la Sardaigne, Strabon (V. 2, 7) écrit que les esclaves, sont en grand nombre et que leur prix est dérisoire : "quand les généraux romains y font des coups de main et qu'après avoir enfoncé leur défense, ils en ramènent de grandes quantités d'esclaves, on peut voir à Rome avec étonnement à quel point ils tiennent à la fois du fauve et de la bête d'élevage. En effet, ou bien ils se laissent mourir par dégoût de la vie, ou bien ils fatiguent à tel point leur propriétaire par leur apathie et leur insensibilité qu'ils lui font regretter son achat, si peu qu'il y ait dépensé". Le commerce des esclaves était très lucratif, au point que certains généraux organisent des razzias, comme c'est le cas pour les habitants de la Corse et de la Sardaigne où Strabon explique que "les barbares ont coutume de célébrer une panégyrie de plusieurs jours après leurs coups de main, ils profitent de cette occasion pour les attaquer et en capturer un grand nombre", (Strabon, V. 2, 8).

13. "Vainqueurs de tous les adversaires, Régulus avait massacré ou gardait dans les chaînes une grande quantité de gens et leurs chefs en personne, et avait envoyé en avant, vers la ville, une flotte déjà chargée d'un butin immense et lourde du triomphe à venir" (Florus, I. 18). Selon Polybe, en deux expéditions africaines Rome s'était acquis 30 000 hommes (20 000 esclaves sur le territoire rural de Carthage (Polybe, I. 1, 29) et 10 000 hommes pris pendant la guerre des mercenaires (241-238) (Polybe, I. 1, 61).

14. D'après Florus, I. 13, les premiers esclaves étrangers (non italiens) sont pris dans la guerre contre Pyrrhus, il s'agit de Molosses, de Thessaliens et de Macédoniens.

Après la deuxième guerre punique, le recrutement des esclaves s'accroît avec la poursuite des guerres et des reconquêtes¹⁵. Caton lui-même était à la tête d'une expédition en Espagne et il n'a pas cessé de réclamer la destruction totale de Carthage après la deuxième guerre pun¹⁶. Il connaissait le travail de la terre et l'énergie qu'il nécessite, et il est convaincu que l'approvisionnement des marchés italiens en esclaves, en temps de crise agraire, peut être une contribution à son "amortissement"¹⁷. Surtout que ces esclaves apportent, en plus, de nouvelles connaissances dans la pratique de l'agriculture.

Après la bataille de Cannes, la guerre change de caractère¹⁸. Certes, Rome ne réduit pas les peuples vaincus en esclavage massif, mais dans l'objectif de l'exploitation immédiate de leur territoire, le pillage des hommes et des biens est

15. On ne possède pas beaucoup de chiffres sur le nombre de prisonniers que les Romains ont fait à Carthage. Le peu qu'on trouve dans les textes est souvent exagéré ou minimisé, mais ces chiffres montrent que la guerre s'impose comme source essentielle d'approvisionnement du marché des esclaves. Tite-Live, par exemple, mentionne que les Romains ont fait, après une seule bataille, 17 000 prisonniers carthaginois (Tite-Live, XXI, 50). Voici un exemple des références où on ne peut avoir une idée claire sur le nombre des prisonniers réduit en esclavage, "c'est pourquoi, sur une telle armée, deux mille hommes à peine, et des cavaliers pour la plupart, s'enfuirent avec le général lui-même ; tous les autres furent massacrés ou pris ; on prit aussi trente-huit drapeaux chez les vainqueurs, il tomba environs deux mille hommes ; tout le butin, sauf les prisonniers, fut abandonné aux soldats" (Tite-Live, XXIV, 16, 3), voir aussi Y. GARLAN, *La guerre dans l'Antiquité*, Paris, 1972, p. 46-49.

16. La guerre et le commerce des esclaves vont de pair. La guerre, surtout quand elle aboutissait à la prise de nombreux esclaves, provoqué la chute du prix de l'esclave (plus d'offre que de demande). C'est le cas pour la vente des habitants de la Sardaigne en 177 av. J.-C. ; ce qui a donné lieu au proverbe "bon marché comme un sarde".

17. L'esclavage de guerre est approuvé par les juristes, à l'exemple de Cicéron qui explique "qu'il n'existe aucun bien personnel en vertu de la nature ; il en existe, ou bien du fait d'une occupation ancienne, comme c'est le cas de ceux qui jadis sont arrivés dans une contrée déserte ; ou bien en raison d'une victoire, c'est le cas de ceux qui ont pris possession par la guerre ; ou bien en vertu d'une loi, d'une convention d'une clause, du sort" (*Cic. Off.* VII, 21).

18. Après Cannes, l'asservissement des provinces par les Romains est justifié par le droit de Rome à la propriété des terres conquises et de leurs habitants. Un détournement qui va "casser" l'alliance de Rome avec certains de ses alliés. Ainsi Tite-Live témoigne que "le désastre de Cannes fut plus grave que les précédents, on en a déjà un indice dans ce fait que la fidélité des alliés, qui jusqu'à ce jour était restée ferme, commença à chanceler, sans aucune raison, assurément, sinon qu'ils désespéraient de l'empire" (Tite-Live, XXXII, 61, 10).

l'un des traits caractéristiques de l'expansion romaine dès cette époque. Cette politique se confirmera davantage et s'amplifiera en Orient, véritable marché de main-d'œuvre servile.

Dans le cadre de ce type d'approvisionnement, il ne faut pas oublier les guerres de Rome avec les peuples qui entourent la péninsule italienne, notamment la Macédoine, l'Istrie, la Sicile, la Sardaigne, la Corse et les Gaulois¹⁹. De plus, l'avantage de la proximité de l'Italie ces îles constituent de véritables points stratégiques pour contrôler les passages des flottes, mais aussi, elles s'avéraient être de véritables "greniers" en main-d'œuvre²⁰, placée ensuite sur le marché italien²¹, ou exploitée sur place, comme c'est le cas des habitants de la Sicile.

Si désormais la guerre a définitivement pris un caractère "esclavagiste", elle reste insuffisante pour assurer complètement et continuellement l'Italie en esclaves. À ce sujet, J. Annequin, tout comme M. I. Finley auparavant, relativisent le rôle de la guerre dans le fonctionnement du système esclavagiste au milieu du II^{ème} siècle av.n.è. : "le procès premier de l'arrachement de l'esclave ayant été attribué trop mécaniquement à la conquête et à elle seule"²².

19. Comme chiffre sur le nombre d'esclaves qui ravitaillent l'Italie et Rome, J. Schmidt avance que les Romains ont capturé à "Agrigente, en Sicile, 250 000 personnes ; à Palerme, toujours en Sicile, 14 000 prisonniers ; à Capoue les habitants qui avaient " collaboré " avec l'ennemi carthaginois sont tous réduits en esclavage. En Afrique, au cours des opérations que Scipion mène pendant la troisième guerre punique, plus de 20 000 prisonniers seront mis à la disposition des Romains", J. SCHMIDT, Rome se ravitaille en esclaves, *Historica*, 358, sept. 1976, p. 88.

20. Le triomphe de Rome sur ces peuples était une véritable fête. Ainsi, par exemple, la célébration de la victoire de Rome sur la Macédoine "comptât parmi les plus beaux (triumphes) que conduisit et que contempla le peuple romain, car le spectacle en remplit trois journées. Le premier jour vit défiler les statues et les tableaux, le jour suivant, les armes et l'argent, le troisième, les captifs et le roi lui-même" (Florus, I. 28).

21. Il semble que les habitants de ces îles étaient appréciés par les Romains, à l'exemple des habitants de l'île de Kymos qui "semblent l'emporter sur ceux qui viennent d'ailleurs, pour les services de la vie sociale, et cela, par un don particulier de la nature" (Diodore, V, 13).

22. À ce sujet, J. Annequin, souligne qu'il "n'est pas question de nier l'importance de la prédation violente sur laquelle on ne s'est pas peut-être trop exclusivement penché aux dépens des formes "commerciales" d'acquisition des esclaves. Il nous paraît qu'en insistant sur ce point, la violence qui instaure un procès radical d'aliénation d'un être social transformé en marchandise est mieux située à toutes les étapes de ce procès. J. ANNEQUIN, Formes de contradiction et rationalité d'un système économique, *DHA*, 11, 1985, p. 229, note 38.

La guerre n'a pas réduit uniquement les peuples vaincus en esclavage, elle a été aussi l'une des causes de la servitude pour dette²³. L'engagement militaire de Rome, dans le bassin méditerranéen, dépasse ses possibilités démographiques. Les guerres sont plus longues, se succèdent sans interruption et les engagés doivent servir plus longtemps. De plus, les champs de batailles s'éloignent de Rome et la guerre change de caractère²⁴. Les services ne consistent plus en une campagne saisonnière, mais en un service annuel. Il en résulte une militarisation croissante de la société et les spécialistes estiment à 10%, la population, romaine et italienne, mâle adulte enrôlé²⁵. L'analyse de D.Rathbone fait du recrutement militaire la raison principale du déclin de la petite paysannerie et le développement du système de la *villa*²⁶.

23. Sur cette question Appien explique que l'aristocratie accumule en plus de la *familia* ses terres : "les riches, en effet, s'emparant de la plus grande partie de la terre indivise, de plus en plus assurés avec le temps que personne ne viendrait les dépouiller, absorbant d'autre part, à leur voisinage immédiat, toutes les autres propriétés, minuscules, se trouvant au mains des pauvres, qu'ils les achètent à force de persuasion ou qu'ils s'en saisissent par la violence" (Appien, *Guerre Civiles*, I. 7). Pour De Martino, "les premiers cas d'esclavage à Rome ne sont pas liés à des guerres, mais à des relations économiques, à des cas de débiteurs insolvables ou à des délits comme le vol", F. De MARTINO, *Introdu all'origine della schiavitù à Roma, Diritto e società nell'antica Roma*, Rome, 1979, p. 130-161. Voir aussi J. P. ROYER, *Le problème des dettes à la fin de la République romaine*, *RD*, Jan.-Mars, 1967, p. 191-240 ; M. I. FINLEY, *Servitude pour dette*, *RHDFE*, 4ème sér., 1965, p. 159-184 ; *Id.*, *l'économie antique*, Paris, 1973, p. 82.

24. L'enrôlement des paysans Italiens va soulever un mécontentement des Latins et des alliés dès 209 av. J.-C. Tite-Live explique les raisons de ce mécontentement par les changements des caractères de la guerre. "On se met, en effet à murmurer, dans les assemblées des Latins et des alliés que depuis près de dix ans, on s'épuisait à fournir des hommes et à les payer ; presque chaque année, on éprouvait de grandes pertes dans une bataille ; 3. les uns tombent au combat, les autres étaient enlevés, par la maladie ; on perdait plus sûrement un citoyen s'il était enrôlé par les Romains que s'il était pris par les Carthaginois ; car l'ennemi les renvoyait sans rançon dans leur patrie, les Romains les reléguant hors d'Italie, comme des exilés plutôt que comme des soldats" (Tite-Live, XXVII, 9, 2-3).

25. Sur les modes de recrutement des soldats et l'organisation de l'armée romaine, voir J. HARMAND, *L'armée et le soldat à Rome de 107 à 50 av. notre ère*, Paris, éd. Picard, 1967 ; D. P. ETERSON, *La légion romaine, hier et aujourd'hui*, Paris, 1992 ; voir aussi Y. LE BOHEC, Rome : la meilleure armée du monde, dans *L'Histoire*, 177, 1994, p. 24-30.

26. D. W. RATHBONE, The development of agriculture in the "ager cosanus" during the Roman republic : problems of evidence and interpretation, *JRS*, 1981, p. 10-23.

Caton ne parle pas de ce mode d'approvisionnement. D'autant que la guerre est omniprésente dans ses écrits. D'ailleurs, il voit dans les paysans les soldats les plus courageux, les plus résistants et les plus fidèles (*Agr. pref.* 4). Mais dans son texte, on trouve des traces de ce type de servitude, comme le fait d'engager des *operarii* qui sont des paysans libres, mais pauvres et probablement endettés. De même, lorsqu'il conseille de maintenir de bons rapports avec les voisins, ce n'est pas seulement pour des principes de voisinage, mais aussi pour les engager comme des ouvriers. Enfin, il interdit au *vilicus* de prêter quoique ce soit aux voisins, et lui ordonne de récupérer ce que le maître a prêté ; pour lui rien ne se prête sans intérêt.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer l'ampleur de la servitude pour dettes, à la moitié du II^{ème} siècle av.n.è, il est certain qu'elle est une des sources de l'esclavage en Italie²⁷. Du fait de leur maîtrise des pratiques agricoles, et de la bonne connaissance de leurs terres, il est possible que les "nouveaux" propriétaires les gardent. Cette hypothèse est renforcée par le fait que, dans le *De Agricultura*, le maître, une fois arrivé à la *villa*, demande les comptes des biens (esclaves, et autres) (*Agr.* l. 1)²⁸.

À coté de la guerre et de l'endettement des paysans, comme source (interne et externe) d'esclaves, il est possible de dégager du texte l'esclavage par naissance. Mais cette hypothèse n'est pas explicitement confirmée, car on ne trouve nulle part une insistance sur l'union des esclaves dans ce but²⁹. Simplement les termes *puer*, et *puella* indiquant des jeunes esclaves, laissent envisager cette possibilité. À cela s'ajoute l'attestation de l'union de la *vilica* et du *vilicus*. L'un

27. Tomber dans l'esclavage pour dette n'est pas souvent mentionné par les textes. Ainsi, si Caton ne l'aborde pas clairement, Cicéron minimise aussi le problème. Voir A. DAUBIGNEY, La propriété esclavagiste chez Cicéron, dans *Texte, politique idéologie : Cicéron*, Les belles Lettres, Paris, 1976. p. 39, et les notes 41-45. Il n'a relevé que 7 références à cette question.

28. Sur la servitude pour dettes à la fin de la République, voir la discussion entre M. CLAVEL-LEVEQUE, R. ETIENNE, P. LEVEQUE, J. ANNEQUIN, A. DAUBIGNEY, *op. cit.*, Texte, politique, idéologie..., p. 305-311.

29. Par contre chez Varron cette question est abordée à plusieurs reprises dans son deuxième livre : "*Quod ad feturam humanam pertinet pastorum, qui in fundo perpetuo manent, facile est, quod habent conseruam in villa, nec hac Venus pastoralis longius quid quaerit. Qui autem sunt in saltibus et siluestribus locis pascunt et non uilla, sed casis repentinis, imbres uitant, iis mulieres adiungere, quae sequantur greges ac cibaria pastoribus expediant eosque adsiduios faciant, utile arbitrati multi*" (R. R. II. 10, 6).

des avantages de cette union est l'accroissement du capital du maître par la naissance³⁰.

La présence des femmes peut-elle aller dans ce sens³¹ ? Certes, leur présence est marginale par rapport à celle des hommes. Mais il faut bien préciser que la rareté de la mention de la femme est liée au travail et non à son rôle de procréatrice. Le fait que le maître choisisse une femme pour le *vilicus*, laisse supposer qu'il en existe un certain nombre. D'après Plutarque, Caton préférait les jeunes esclaves pour les dresser et leur apprendre le métier avant de les vendre ; pourquoi donc achèterait-il ce qu'il peut produire sur ses domaines, lui qui conseille au maître d'être un bon vendeur et non un acheteur ?

Reste à examiner un autre facteur qui est celui du commerce avec d'autres pays³². Sur ce point, J. Kolendo avance qu'au II^{ème} et au I^{er} siècle av.n.è, il existait deux sources d'afflux des esclaves durant la période de floraison de l'esclavage à Rome : l'achat d'esclaves dans les régions limitrophes de l'Etat romain³³, et le commerce qui est "la seconde source d'approvisionnement en esclaves avec les pays en dehors des frontières de l'*Imperium Romanum*". En abordant cette dernière source, Kolendo précise "on a jusqu'ici, consacré peu d'attention à cette

30. Ce mode de production est clairement exprimé, par Varron qui recommande de donner aux chefs de troupes, des compagnes esclaves, qui peuvent être nombreuses et "qui leur donneront des fils" (*R. R. I. 17, 5*). De même pour les bergers, il trouve que le fait de leur donner une femme "est utile pour attacher plus facilement les bergers à leurs troupeaux et, en faisant des enfants ils accroissent la troupe des esclaves et rendent l'élevage d'un meilleur rapport" (*R. R. II 1, 26*).

31. Sur la question de la procréation comme une des sources d'esclavage, voir I. BIEZUNSKA-MALOWIST et M. MALOWIST, La procréation des esclaves comme source de l'esclavage (quelques observations sur l'esclavage dans l'Antiquité, au moyen âge et au cours des temps modernes) dans *Mélanges K. MICHALOWSKI*, Varsovie, 1966, p. 275-280.

32. Dans son analyse sur les soulèvements des esclaves à la fin de la République, K. R. Bradley avance que "pour que ces mouvements puissent se développer, les esclaves doivent représenter une partie importante de la population. Les esclaves achetés doivent être plus nombreux que ceux nés en captivité et, pour une grande part d'entre eux de même origine ethnique", K. R. BRADLEY, *Slavery and Rebellion in the Roman World*, (140 B.C-70 B.C), Londres, 1989, p. 5-8.

33. Pour J. Kolendo, "La guerre fournissait une grande quantité d'esclaves. Mais c'est le commerce avec les autres pays en dehors des frontières de l'Etat romain qui assurait un afflux constant d'esclaves. Donc ces deux sources (la guerre et le commerce) étaient indispensables pour le fonctionnement de l'économie romaine", J. KOLENDO, *op. cit.*, L'afflux des esclaves thraces ..., p. 194.

source d'afflux des esclaves”.

C'est par cette voie qu'affluaient, en Italie “des esclaves d'origine thrace, dont le rôle était très important aux II^{ème}-I^{er} siècles av.n.è”³⁴. Malheureusement, les textes de cette époque ne traitent pas de ce point. Les esclaves orientaux ne font pas encore l'objet de spéculation de marchands italiens. Mais il est impossible de mesurer l'ampleur de la réduction en esclavage d'un peuple quelconque, ayant été sous la domination de Rome à cette époque.

Malgré certains chiffres concernant le personnel pour les exploitations, il n'est pas possible d'établir une étude statistique, voire d'esquisser une évolution démographique du groupe servile, en se fondant sur les maigres éléments disponibles³⁵. De ces trois sources (la guerre, les dettes et la naissance), il n'est pas possible de dire laquelle est la plus importante. Reste à noter que dans le *De Agricultura* on ne trouve pas de signe d'esclavage par piraterie³⁶, ni d'esclavage volontaire, ni de vente d'enfants ou d'un membre de la famille par le père.

34. L'un des lieux essentiels d'approvisionnement en forces productives est le marché aux esclaves comme l'*agora* des Italiens à Délos. Ch. Le Roy insiste sur l'importance du mouvement de transit des esclaves-marchandises par ce lieu. Pour les caractères de ce marché, Ch. Le Roy s'appuie à la fois sur les textes, l'archéologie et l'épigraphie et tente de cerner la question du nombre des esclaves qui transitent, voir Ch. Le ROY, Encore l'*agora* des Italiens à Délos, dans *Mélanges P. LEVEQUE*, 7, Paris, 1993, p. 183-2089.

35. K. R. Bradley insiste sur l'hétérogénéité de la population esclavagiste à la fin de la République. Pour cela, il privilégie l'acquisition des esclaves dans le marché sur la reproduction ; ce qui le laisse conclure à une forte domination des esclaves mâles. Mais à plusieurs reprises, l'auteur invite les historiens “à ne pas exagérer le déséquilibre du *sex ratio* et à considérer que, dès 225 av. n. è, la reproduction endogène pouvait être prise en compte par les maîtres”, K. R. BRADLEY, *op. cit.*, *Slavery and Rebellion in the Roman World...* p. 22-24.

36. Le brigandage comme source d'approvisionnement d'esclave est attesté par les textes anciens. C'est une des activités que contrôlaient les chevaliers romains, ce qui rendait les autorités romaines incapables de lutter contre cette pratique. À ce sujet, Diodore, XXXIV, écrit que “les généraux romains essayaient d'arrêter ces brigandages, mais ils n'osaient pas châtier les coupables à cause de la puissance et de l'autorité de ceux qui étaient les maîtres de ces brigands ; ils étaient donc obligés de laisser ravager cette province (la Sicile). En effet la plupart de ces maîtres étaient des chevaliers romains et juges dans les procès intentés aux généraux des provinces”. Voir M. CLAVEL-LEVEQUE, À propos des brigands : discours, conduites et pratiques impérialistes, *DHA*, 2, 1976, p. 259-262 ; *Id.*, Brigandage et piraterie : représentations idéologiques et pratiques impérialistes au dernier siècle de la République, *DHA*, 4, 1978, p. 17-31.

Nos informations ne permettent pas de connaître l'origine des esclaves³⁷. Et en se basant sur l'étendue du monde romain à l'époque de Caton on doit limiter les origines à l'Italie, la Sardaigne, Carthage, une partie de la Gaule transalpine, l'Espagne et la Macédoine³⁸.

En ce qui concerne la question du prix des esclaves, il est logique qu'elle demeure au centre du débat, car elle est attachée, en grande partie, à la rentabilité de l'esclavage. En effet, les prix varient en fonction de la capacité, de la formation, mais aussi des possibilités de l'approvisionnement en force de travail³⁹.

L'approvisionnement global du système implique le renouvellement accompagné de la rationalité qui se présente sous la forme de la reproduction au sein du groupe. À ce sujet, J. Annequin remarque que "la reproduction globale du système exige l'approvisionnement permanent en travailleurs extraits des formations sociales périphériques, c'est-à-dire qu'elle suppose que la société esclavagiste soit en mesure d'assurer à son profit cette ponction, donc qu'elle

37. Aucun agronome n'a accordé d'importance à ce sujet, sauf Varron, qui parle des Gastules, des Turdules et des Gaulois (*R. R.* II, 10, 4). En plus, il insiste sur la nécessité de séparer les esclaves d'une même origine : "il faut se garder d'en prendre plusieurs de la même nationalité, car de là viennent surtout d'habitude les disputes dans la domesticité" (*R. R.* I, 17, 5). L'hétérogénéité ethnique causée par la multiplicité des sources de l'esclavage, était perçue par les maîtres comme un élément de stabilité et de sécurité. Elle était d'ailleurs renforcée par une forte hétérogénéité du groupe social des esclaves dans la *familia*, provoquée et entretenue par la multiplication des emplois spécialisés et leur hiérarchisation. À ce sujet, voir K. R. BRADLEY, *op. cit.*, *Slavery and Rebellion in the Roman World...* p. 26-31.

38. J. KOLENDO, L'afflux des esclaves thraces en Italie aux II - I siècles av. n. è., *Dritter Internationaler Thrakologischer Kongress, 2 - 6 Juni 1980 Wien*, Sofia, 1984, p. 191-195.

39. D'après J. Schmidt, "le prix moyen d'un esclave à la fin de la seconde guerre punique varie entre 150 à 300 deniers par rapport à notre monnaie (...) il valait, donc, à la fin des grandes conquêtes romaines entre 60 000 et 120 000 anciens francs (le denier correspond à peu près à 400 francs anciens)", J. SCHMIDT, *op. cit.*, *Rome se ravitaile...*, p. 95. Certes, la question du prix des esclaves est un sujet à controverse, mais il est très difficile de donner une estimation de cette nature. Les prix de la marchandise dépendent de facteurs divers : du nombre des esclaves, de l'origine de l'esclave, de son âge, de son savoir faire, mais aussi de la concurrence. À ceci il faut ajouter que plus le système esclavagiste devient complexe, plus il se lie au marché et aux lois de l'offre et de la demande. Ainsi, le renouvellement de la force de travail servile, tout comme son prix, dépend des possibilités de l'écoulement des produits de son travail, de la spéculation et du perfectionnement de l'organisation du travail.

demeure en position hégémonique pour pouvoir puiser par la capture, le rapt, l'achat dans ses "réserves". En un mot elle doit toujours être en mesure de faire fonctionner le marché où s'échange, se vend la force de travail."⁴⁰

En ce qui concerne la main-d'œuvre auxiliaire, son recrutement est plus clair que celui des esclaves. Caton insiste sur l'emplacement de la *villa* dans une région où il y a abondance de main-d'œuvre. De même, il recommande de garder de bons contacts les voisins⁴¹. Ceci indique que les ouvriers salariés sont peut-être de la même région. Mais cela n'empêche pas l'existence d'une "migration saisonnière"⁴², durant laquelle les hommes et les femmes quittent les régions

40. J. ANNEQUIN, *op. cit.*, Formes de contradiction et rationalité d'un système..., p. 211. À ce sujet, A. Carandini est l'un des défenseurs de la rationalité du système esclavagiste. Pour J. Annequin, "A. Carandini (*op. cit.*, Settefinestre. Una *villa* schiavistica...), croit en la rentabilité et en la rationalité du système esclavagiste antique tel qu'il le décrit et cherche à le comprendre en l'analysant et en le comparant à d'autres formes historiques d'esclavage. Comme R. Martin, (*op. cit.* Du Nouveau Monde au monde antique...), avant lui, il a été séduit par l'ouvrage de R. W. Fogel (R. W. FOGEL et St. L. ENGERMAN, *Time on the Cross : the Economics of American Negro Slavery*, 2 vol., Boston, 1974.), qui, cliométrie à l'appui, prouve la rentabilité de l'esclavage de plantation à la veille de la guerre de Sécession. Or, cette interprétation, nuancée par la suite par ses auteurs, et aussitôt très critiquée, si elle s'oppose à la lecture dite wébérienne qui fait de l'esclavage un système empirique, ne plaide pas du tout en faveur de la rentabilité de l'esclavage en soi, et encore moins, comparaison gardée, de l'esclavage antique, contrairement à ce que croient les auteurs qui la citent en exemple. En effet, pour les auteurs américains, l'esclavage est rentable dans la mesure où il est susceptible de s'adapter aux "lois" d'une économie capitaliste de plus en plus dominante, et donc, s'éloigne de sa logique interne", J. ANNEQUIN, L'esclavage antique, (Chronique), *DHA*, 16, 2, 1990, p. 330.

41. Varron confirme l'usage des voisins comme main-d'œuvre dans la propriété. En précisant que les propriétaires qui sont entourés de voisins préfèrent les utiliser à l'année: "*Quam partem lati fundi diuites domesticae copiae mandare solent. Si enim a fundo longius absunt oppida aut uici, fabros parant quos habeant in uilla, sic ceteros necessarios artifices, ne de fundo familia ab opere discedat ac profestis diebus ambulet feriata potius quam opere faciendo agrum fructuosiore reddat.* (R. R. I. 16, 4).

42. "Les journaliers formaient parfois des équipes placées sous la direction d'entrepreneur appelés *mancipes* (...). Il s'agit très probablement dans ces cas de migration de la population montagnarde vers des terres mieux adaptées pour l'agriculture, situées non loin de Rome. Ces travailleurs étaient recrutés parmi les paysans les plus pauvres, qui ne parvenaient pas à vivre de la culture de leur seul lopin de terre", J. KOLENDO, *La paysan*, dans A. GIARDINA, *L'homme romain*, Paris, éd. du Seuil, 1992, p. 263.

pauvres pour chercher du travail agricole pendant les périodes de récoltes⁴³.

Il ressort que chez Caton, le plus important n'est pas l'origine de l'esclave, ni les voies de l'approvisionnement ; il suffit de tenir compte de la loi du marché, celle de l'offre et de la demande. Il applique un précepte économique basé sur "vendre le maximum et acheter le minimum". C'est cette démarche qui a certainement laissé Caton ne pas donner d'importance au mode d'acquisition des esclaves. Car la valeur de ce capital-marchand est mesuré à la satisfaction de son exploitation et les bénéfices qu'il peut apporter. Il n'est pas un objet de luxe, mais un objet d'échange⁴⁴. Même si l'esclave se transforme en marchandise puisqu'il est un bien acquis, il est important de le distinguer des autres objets, car il peut-être sujet à la violence et contraint au travail.

Il faut bien noter que les différentes formes d'acquisition du système esclavagiste convergent vers les problèmes de la production et de la circulation des produits. Car le mécanisme de l'utilisation et de l'exploitation du système prennent en compte non seulement l'acquisition, mais aussi le renouvellement de la force de travail, ce qui implique le fonctionnement du marché et l'organisation de la production. Le recours à des groupes de main-d'œuvre "étrangers" les uns aux autres et par rapport au maître, atteste de la contradiction et de la fragilité de ce système. Il est donc impératif que le propriétaire s'assure d'un maximum de "qualités" qui avantagent l'exploitation des esclaves et lui assurent un profit.

43. Il est possible de dégager des signes de cette pratique d'après les recommandations de l'emplacement de la *villa* non loin des villes et dans des endroits où il y a abondance de main-d'oeuvre (*Agr.* 1. 3). Varron écrit aussi à ce sujet : "*Quam partem lati fundi diuites domesticarum copiarum mandare solent. Si enim a fundo longius absunt oppida aut uici, fabros parant quos habeant in uilla, sic ceteros necessarios artifices, ne de fundo familia ab opere discedat ac profestis diebus ambulet feriata potius quam opere faciendo agrum fructuosiore reddat*" (*R. R.* I. 16, 4).

44. Sur ce point J. Annequin, considère l'esclavage comme "une forme parmi d'autres de contrainte au travail extra-économique, il en est même la forme radicale, puisqu'il arrache un être social à son milieu socioculturel d'origine, le prive de son identité au cours d'un procès continu et sans équivoque - d'aliénation, pour le transformer en objet d'échange, en travail exprimé en la personne du travailleur", J. ANNEQUIN, *op. cit.*, Formes de contradiction et rationalité d'un système..., p. 208.

Les caractères de l'esclavage rural à la fin de la période de transition.

Pour qu'on puisse parler d'une économie ou d'une société de nature esclavagiste, il faut que certaines conditions soient remplies⁴⁵. En ce qui concerne l'époque et le "milieu" qui nous occupent, il faut distinguer deux niveaux : le premier est plus général et concerne le "milieu", alors que le deuxième est plus limité et concerne l'entreprise qui est la *villa*. Il faut bien rappeler que c'est sur le deuxième qu'on possède le plus d'informations, mais il est hors de question d'élargir les résultats sur le "milieu" ou sur l'ensemble de la campagne italienne. On doit d'abord s'interroger sur la présence des esclaves, leur nombre et leur rôle, et savoir si l'ensemble de la campagne italienne⁴⁶ a connu une présence d'esclaves plus ou moins identique, ou s'il y a une différence au niveau des régions. Au niveau de l'entreprise, on doit s'interroger sur la gestion, est-elle totalement abandonnée à l'esclave, le maître n'étant alors qu'un citoyen, qui se contenterait de recueillir les bénéfices de son investissement, sans intervention dans la gestion de l'entreprise ? Enfin, la main-d'œuvre exploitée est-elle totalement esclavagiste⁴⁷ ?

Le problème n'est pas facile à résoudre, car nous sommes confronté à une difficulté majeure pour ce type d'étude qui est celui du statut juridique des individus. Caton ne paraît pas attacher une grande importance à la condition

45. Il faut bien préciser sur ce point que ni l'existence, ni le nombre des esclaves ne peuvent être retenus comme des critères suffisants pour caractériser une société ou une période esclavagiste. Il est impératif de s'interroger si l'utilisation des esclaves dans le développement économique est indispensable et de voir surtout si l'esclave intervient et participe à tous les niveaux de la production. Voir à ce sujet les réflexions de J. ANNEQUIN, *L'esclavage antique (Chronique)*, *DHA*, 16, 2, 1990, p. 323-340.

46. Appien souligne la crainte des Italiens de la présence des esclaves que les grands propriétaires installent sur leur propriété : "Les terres et les troupeaux furent mis entre les mains d'agriculteurs et de pasteurs de condition servile, afin d'éviter l'inconvénient que la conscription militaire eût fait redouter envers des hommes de condition libre. Cette ruse des propriétaires produisit l'avantage d'accroître considérablement la population des esclaves, qui, n'étant pas appelés à porter les armes, se multipliaient à leur aise" (*Appien, Guerres Civiles*, I. 7).

47. Pour l'examen des caractères d'une société esclavagiste, voir J. ANNEQUIN, M. CLAVEL-LEVEQUE et F. FAVORY, *Formes d'exploitation du travail et propos sociaux dans l'antiquité* dans *Recherches Internationales à la lumière du marxisme*, 84, 1975, p. 44. Voir aussi les remarques de H. ÔTA, *Esclavage et société esclavagiste*, dans *Le monde Méditerranéen et l'esclavage*, dans *recherches japonaises*, Les Belles Lettres, Paris, 1991, p. 79-95.

juridique des ouvriers agricoles. Cette absence de précision nous condamne à rester dans les hypothèses pour déterminer les formes de dépendance. Néanmoins, le travail en question est essentiellement agricole, ceux qui travaillent au domaine exécutent des travaux, soit de production, soit de transformation. Et dans les deux cas, on y trouve les esclaves de la *familia* et les ouvriers de condition libre.

La domination des esclaves n'est pas flagrante, ni au niveau de leur nombre par rapport aux libres, ni dans la nature du travail qu'ils occupent. Même s'il y a une grande incertitude sur la démographie servile, cela n'empêche pas de constater avec certitude que l'ère de l'esclavage patriarcal est dépassée⁴⁸. Le mode de recrutement des esclaves, leur nombre et leur condition de vie se sont radicalement transformés après la deuxième guerre punique. Dans ce contexte, il est certain que la "lutte de classes sociales"⁴⁹ va prendre l'aspect de la violence, mais aussi de la politique. Et les esclaves se transforment en "étrangers ennemis"⁵⁰, surtout après qu'ils aient pris les armes pour revendiquer leur liberté⁵¹. De l'autre côté, les maîtres s'activent à maintenir le contrôle, non seulement sur les esclaves, mais aussi sur les paysans. Pour cela, ils ont élaboré le système du

48. "On désigne par l'expression "esclavage patriarcal" cet esclavage qui intègre l'esclave devenu partie de la richesse à l'intérieur de ce type de famille. C'est donc cet esclavage patriarcal, mis en place dans la période de transition entre la société primitive et la société de classe, qui fonctionne comme élément constituant de la fortune mobilière et comme accélérateur de cette évolution", H. ÔTA, *op. cit.*, Esclavage et société esclavagiste..., p. 98.

49. Par lutte de classe, on entend toute sorte de manifestation des esclaves à l'encontre de leur existence ou de leur condition de travail, que ce soit la fuite, l'enchaînement ou la révolte. À ce sujet, voir E. STAERMAN, *op. cit.*, La lutte de classes à la fin de la République, dans *Recherches Internationales*, p. 159-164 ; voir aussi M. DOI, Lutttes de classes à la fin de la République Romaine, Caractères de la révolte de Spartacus, dans *Recherches Japonaises, op. cit.*, *Recherches Internationales...*, p. 147-168.

50. Le droit romain définit les rapports des Romains avec les esclaves dans le cadre des conséquences de la théorie d'hostilité naturelle, selon laquelle l'esclave "est un ennemi que les lois de la guerre mettent à la merci du Romain qui l'aura capturé. Le prisonnier de guerre épargné, en raison du choix qu'a bien voulu lui laisser son vainqueur, se doit de tout subir", J. Ch DUMONT, *Servus. Rome et l'esclavage sous la République*, École Française de Rome, Paris, 1987, p. 88-89 et voir la note 22 pour les références juridiques à ce sujet.

51. À ce sujet, les textes anciens ne manquent pas de rapporter les soulèvements des esclaves, et en même temps leur massacre par les soldats romains, à l'exemple de la révolte des esclaves à Setia en 198 av. J. C. (Tite-Live XXVI. 3-15) ; ou celle d'Étrurie en 196 : "Tandis que ces événements se passaient en Grèce, en Macédoine et en Asie, une révolte d'esclaves faillit faire de l'Étrurie un pays hostile à Rome..." (Tite-Live XXXVI. 1-3).

salaires, qui est celui de la reconnaissance de l'ouvrier en tant que libre, en établissant avec lui un contrat de travail.

Si l'esclavage, à l'époque de Caton, n'est pas un esclavage patriarcal, peut-on le qualifier d'esclavage de masse⁵² ? Il convient avant de répondre à cette question de souligner que l'esclavage de masse et l'impérialisme vont de pair⁵³. Et pour la période qui nous intéresse, on ne peut pas dire que les motivations de la guerre soient uniquement d'ordre économique et social⁵⁴.

La conquête de l'Italie constitue le point de départ du processus de l'impérialisme et du système esclavagiste romain. Mais le fait de porter la guerre en dehors des frontières italiennes, en Sicile, en Sardaigne, en Macédoine, en Espagne et en Afrique, avec les deux premières guerres puniques, donne à cet impérialisme une dimension méditerranéenne⁵⁵. Mais il faut bien préciser que la guerre n'a pris les caractères de l'impérialisme esclavagiste qu'à partir de la

52. "On appelle esclavage de masse, ou "de plantation", le système qui rassemble des esclaves en vue du travail productif dans des ateliers de production ou de grandes exploitations agricoles. Il est possible aussi d'englober sous l'appellation générale d'entreprise, le système dans lequel des spécialistes de la location d'esclaves élèvent en grand nombre des travailleurs serviles pour les louer aux exploitants", H. ÔTA, *op. cit.*, *Esclavage et société esclavagiste...*, p. 101.

53. L'impérialisme romain ne se distingue pas des autres impérialismes que le monde antique a connu. Son originalité se fonde sur l'esclavage de masse. P. LEVEQUE explique qu'une "liaison est absolument fondamentale : celle qui existe entre le développement de l'impérialisme romain qui engendre un élargissement du marché et le développement d'un esclavage de masse et donc du monde de production esclavagiste", P. LEVEQUE, *Problème théorique de l'histoire et sociétés antiques*, *La Nouvelle Critique*, 60, Janv., 1973, p. 30.

54. G. Schrot souligne que "la guerre n'était plus seulement menée pour s'emparer de bétail, d'outils ou de trésors, mais avant tout pour annexer terres étrangères et peuples étrangers, car terres et gens restaient le point de départ de l'accumulation des terres", G. SCHROT, *De la rentabilité de l'agriculture à Rome vers la fin de République*, *VDI*, 68, 1959, p. 56-82.

55. A ce sujet, A. Daubigny avance qu'il est "possible de distinguer deux étapes (avant et après la bataille de Cannes) deux aires géographiques distinctes (Occident et Orient) et peut-être deux méthodes : rafles de main-d'oeuvre et implantation sur place du système esclavagiste", A. DAUBIGNY, *Économie Politique de l'Esclavage Romain : La main-d'oeuvre et l'évolution du système esclavagiste en Italie*, Rapport présenté dans le cadre des travaux annuels du Centre de Recherche sur l'Esclavage de l'Université de Besançon, Besançon 1973, p. 15, (travail dact.).

deuxième guerre punique⁵⁶. Et même là, comme on l'a vu auparavant, elle n'assurait pas la totalité de l'approvisionnement de la main-d'œuvre servile. Les caractères de "l'impérialo-esclavagisme" restent limités en raison des structures agraires de l'Italie qui n'exigeaient pas encore d'esclaves en masse, alors que l'aire géographique de l'approvisionnement ne se limitait plus à l'Italie, à la Sicile, à la Macédoine et à Carthage, qui restait une menace pour les intérêts de Rome, un danger que Caton avait senti et dont il ne cessait de réclamer la destruction totale.

Le processus de l'esclavage de masse n'a pas commencé, comme on l'avance souvent, immédiatement à la fin de la deuxième guerre punique, mais bien plus tard. La composition de la main-d'œuvre de l'entreprise catonienne témoigne de cet état. Il est possible de voir comme raisons de ce "ralentissement", le mouvement de révolte de certains peuples comme en Espagne où Caton était chargé de rétablir l'ordre romain en 195 av.n.è., ainsi qu'en Sicile et en Macédoine. À ceci s'ajoute que Rome a eu certaines difficultés pour se redresser des conséquences économiques de la deuxième guerre punique malgré sa victoire. L'invasion d'Hannibal a détruit non seulement les champs mais aussi la classe paysanne⁵⁷. Rome a repris aussitôt le processus de la conquête, en Italie, et vers ce qu'on peut appeler l'impérialisme oriental. Facteur essentiel qui permettra aux grands exploitants de s'orienter vers un mode de production de caractère esclavagiste⁵⁸.

56. À ce titre voir M. CLAVEL-LEVEQUE, Impérialisme, développement et transition pluralité des voies et universalisme dans le monde impérial romain, *la pensée*, 196, nov. déc. 1977, p. 12-19. Sur l'historiographie de l'impérialisme romain, voir E. FREZOULS, Sur l'histoire de l'impérialisme romain, *Ktèma*, 8, 1983, p. 141-161.

57. G. Schrot conclut que "ce fut surtout la paysannerie libre qui fut décimée pendant les guerres puniques, ce qui devait favoriser la concentration des terres et la mise en place du système esclavagiste" G. SCHROT, *op. cit.*, De la rentabilité de l'agriculture à Rome..., p. 78. De même, P. LEVEQUE précise que "c'est au même moment enfin qu'arrive sur le marché du travail un nombre de plus en plus important d'esclaves, donc une main-d'oeuvre qui va se trouver à la disposition de ceux qui ont les moyens de récupérer des terres et de promouvoir une nouvelle forme de mise en valeur : les grands propriétaires fonciers" *op. cit.*, Problème théorique de l'histoire..., p. 30.

58. Même pendant cette deuxième étape de l'impérialisme romain, l'impérialisme oriental, Rome ne s'est pas attaché à s'approprier la terre, "en revanche elle a "pompe" la main-d'oeuvre qui lui était nécessaire, soit pour mise en valeur de l'Italie, soit pour l'exploitation des *villae*", voir A. DAUBIGNEY, *op. cit.*, Économie Politique de l'Esclavage..., p. 19, note 1.

Ainsi Caton présente, et de manière très claire, la nature de la main-d'œuvre de son époque. Le système esclavagiste à l'époque de Caton répond à la nature très particulière de la période de transition. Cette particularité réside surtout dans la rationalité du nombre, l'entretien et dans la nature du travail à exécuter. Ce qui explique la présence, parfois massive, des hommes de condition libre à côté des esclaves⁵⁹.

Il est difficile de généraliser le processus du système esclavagiste, présenté par Caton pour toutes les régions de l'Italie. De même qu'on ne peut pas aborder ce sujet de la même manière pour les villes et les campagnes. Les écarts entre les régions étaient aussi certainement importants. Ces écarts s'expliquent pour des raisons d'ordre économique, politique et social⁶⁰. Et si les travaux permanents sont exécutés, apparemment, uniquement par des esclaves attachés au domaine, cela rentre dans le cadre de la rationalité de la gestion du système⁶¹.

Il est très délicat de qualifier le système esclavagiste rural, au milieu du II^{ème} siècle av.n.è., de système de masse. Certes, les esclaves occupent une place très importante dans les exploitations de type *villa*. Cependant, à leur côté, une grande part de la population paysanne active intervient pour lui prêter main-forte. Ce qui nous amène à nous interroger sur la nature de l'économie rurale et sur la production, à savoir si elle repose entièrement sur un système esclavagiste.

59. W. Wallon reconnaît que le rapport de leur nombre par rapport à celui des hommes libres en 278 av. J. C. serait encore assez faible, "puisque'il ne s'élève pas, au maximum, à un huitième (1/8e), et qu'il ne dépasse peut-être pas de beaucoup un seizième (1/16e)", W. WALLON, *Histoire de l'esclavage dans l'Antiquité, réédité par J. Ch. DUMONT*, éd. R. LAFFONT, t. II, Paris, 1988, p. 362.

60. A. Carandini ne croit pas, comme M. I. Finley, que le phénomène esclavagiste antique soit unitaire dans toute l'Italie. Pour lui, l'esclavage "prend des formes et des contenus différents suivant l'évolution des données socio-économiques dans la sphère de la production et des échanges.(...) Tenant compte de ces données structurelles, l'historien doit s'efforcer de promouvoir à des micro-analyses", A. CARANDINI, *op. cit.* Settefinestre. Una *villa schiavistica*....

61. R. Martin pense qu'il "apparaît de façon très nette que la main-d'oeuvre permanente y était constituée par des esclaves ; c'était sur eux que reposait tout au long de l'année, la mise en valeur du domaine, les travailleurs salariés ou mercenarii n'étant considérés que comme une force d'appoint et n'intervenant qu'à titre de renfort temporaire...", R. MARTIN, "Familia rustica" : les esclaves chez les Agronomes latins, *Actes du Colloque sur l'esclavage Besançon 1972*, Les Belles Lettres, Paris, 1974, p. 269.

Place et limite du rôle des esclaves dans l'économie rurale.

Notre intention, ici, en plus d'examiner la place des esclaves dans l'évolution socio-économique est de revoir certaines idées, parfois trop générales, sur le rôle des esclaves dans la mutation de l'économie agricole, au début de la deuxième moitié du second siècle av.n.è.⁶².

Pour mesurer la place de la production esclavagiste par rapport à la production globale de la campagne, M. I. Finley suggère la prise en compte de trois critères : la concentration de la terre, une agriculture tournée vers le marché, et l'absence de l'intervention de la main-d'œuvre libre dans le travail⁶³.

Nous proposons d'inverser la démarche habituelle qui est celle de placer l'esclave comme instrument de travail dans le cadre de son intervention. C'est l'examen de ce cadre de travail qui nous dicte ses besoins en main-d'œuvre⁶⁴. L'avantage de cette démarche est de déterminer, non seulement la nécessité de la main-d'œuvre en général par rapport au cadre, mais aussi celle des esclaves par rapport aux libres, et enfin celle des spécialistes par rapport aux simples ouvriers.

En abordant le rôle des esclaves dans l'économie rurale, les études classiques placent les esclaves dans les *villae* et les paysans libres dans les petites exploitations⁶⁵. De là, elles arrivent à déduire que le système esclavagiste a contribué de près à la désertification de la campagne italienne et même plus tard

62. Pour une mise en parallèle du fonctionnement du système esclavagiste, dans l'organisation du travail agricole, dans le monde grec et romain, voir Y. GARLAN, À propos des esclaves dans l' "Economie" de Xénophon, dans *Mélanges P. LEVEQUE*, 2, Les Belles Lettres, Paris, 1989, p. 237-244.

63. M. I. FINLEY, *Esclavage antique et idéologie moderne*, Paris, 1979, p. 165-200. Sur les critiques de ces critères, voir M. CORBIER, La place des esclaves dans l'économie romaine aux I^{er} et II^{ème} siècles après J. C., *Opus*, 6, 1982, p. 109-113, et voir à ce sujet les réflexions de J. C. DUMONT, Quelques aspects de l'esclavage et de l'économie agraire chez Pline, *Helmantica*, XXXVII, 1986, p. 293-306.

64. Sur la composition de la *villa*, les exploitations agricoles et les ateliers de transformations d'après le *De Agricultura*, voir S. EL BOUZIDI, la *villa* catonienne : une entreprise rurale, dans *Place et rôle des esclaves chez Caton. Pour l'analyse d'un traité agronomique, Thèse de Doctorat universitaire, Besançon 1994*, p. 100-160, p. 384-410 (dact.).

65. Il faut bien noter que le type d'économie de la ferme paysanne, dont il est question au temps de Caton (*Agr.* 1. 7) et de Varron, est difficile à analyser en raison du manque de document. Voir à ce sujet, V. I. KUZISCIN, L'exploitation paysanne de l'ancienne Rome en tant que type économique, *VDI*, 1973, 1, p. 35-54, (résumé en franç.).

à la chute de l'économie rurale romaine⁶⁶.

Certes, seuls les petits paysans, ne pratiquant pas l'arboriculture, n'avaient pas recours à des esclaves pour l'exploitation de leur terre. Ils se contentaient de leur famille et des voisins (*R. R. I.* 17, 2)⁶⁷. Par contre, même les paysans moyens (jusqu'à 100 jugères) avaient certainement un ou deux esclaves à leur disposition⁶⁸. Quant à la question de leur effectif, il est certain qu'il est en cours d'augmentation avec l'expansion de l'impérialisme romain. Mais nous nous gardons de transformer cette présence en une domination quantitative, et par là d'en déduire son monopole de l'activité économique rurale. L'abondance des esclaves dans l'économie rurale au II^{ème} siècle av.n.è. aura des conséquences

66. "Le travail se substitua, dans la plupart des domaines, au travail libre. Rome et l'Italie virent affluer presque chaque année des prisonniers de guerre, conquis par les légions sur tous les champs de bataille de l'occident et de l'Orient. (...) Malgré les frais que pouvaient entraîner la nourriture et l'entretien des esclaves, la main-d'oeuvre servile se recommandait par son bon marché". Il s'agit ici d'un des exemples trop général pour examiner la place des esclaves dans l'économie rurale. Plus loin l'auteur rattrape cette généralité et conclut que l'esclavage "ne fit pas disparaître complètement le travail libre ; il y eut, aux derniers siècles de la République, des journaliers agricoles et des fermiers à part des fruits ; mais sur la plupart des domaines de quelque étendue, l'exploitation du sol était confiée à des esclaves", J. TOUTAIN, *L'Économie antique*, Paris, 1927, p. 296-297. Cette réalité est postérieure à l'époque de Caton, et même de Varron. Car nulle part dans les textes, on ne trouve de certitudes sur la domination du système esclavagiste comme facteur dominant dans les instrument de travail. À ce sujet, voir M. JACOTA, Les transformations de l'économie romaine pendant les premiers siècles de notre ère et la condition de l'esclave agricole, dans *Hommages à J. MACQUERON*, Aix-en-Provence, 1970, p. 375-383.

67. Il faut bien noter qu'il n'y a pas obligatoirement de lien entre l'acte d'appropriation ou celui de la location, et les hommes qui travaillent la terre. Par contre si la main-d'oeuvre est servile, elle crée des liens très forts entre la terre et le propriétaire. Le dénominateur commun entre le bien et le propriétaire réside dans ses rapports avec la main-d'oeuvre qui aura à son tour un effet sur les rapports entre elle et la terre. Alors qu'avec la main-d'oeuvre libre le contrat de travail casse ce type de rapport et le réduit à un échange de profit.

68. C. Nicolet affirme que "dès la fin du III^{ème} siècle, la présence massive des esclaves dans les exploitations est attestée". Il apporte comme témoignage le texte de Tite-Live (XXVII. 11. 9). C. NICOLET, *Rome et la conquête du monde méditerranéen 264-27 av. J. C. T., I, Les structures de l'Italie romaine*, Col. Clio, 1977, p. 111. Nous ne pensons pas que le témoignage de Tite-Live, ici, soit d'une grande crédibilité pour la simple raison qu'il parle d'une période antérieure à son époque et sur laquelle il projette certainement les problèmes de son temps.

néfastes pour la paysannerie libre, mais seulement à long terme⁶⁹.

L'examen des rapports entre le capital, qui est l'entreprise, et la main-d'œuvre, nous permet-il d'évaluer le rôle de l'esclave dans l'économie rurale ? C'est une démarche à suivre, en raison de la complémentarité entre la possession des deux capitaux : terre et esclaves.

La notion du capital, notamment foncier⁷⁰, celle du revenu et le souci de la gestion chez les agronomes sont omniprésents. C'est le capital qui sert de base pour déterminer le coût d'investissement, à savoir la nature et le type de production, les moyens employés pour réaliser le travail et les perspectives de l'entreprise⁷¹.

À l'époque qui nous occupe, l'entreprise agricole catonienne est basée, entre autres, sur la possession et l'exploitation des terres⁷². Mais pour que ce

69. Au premier siècle ap. J. C., l'apparition du système des "colons" qui remplacent les paysans-proprétaires eut comme conséquence l'augmentation du nombre des agriculteurs à demi-dépendants, prenant en charge avec leur famille l'exploitation d'une petite ferme.

70. De Caton à Columelle, on trouve toujours une insistance sur les modalités de l'acquisition du fonds. C'est par son choix que se détermine le sort de l'entreprise. À ce sujet, C. Nicolet remarque que le capital, qu'est la terre "demeurera toujours le placement le plus sûr, le placement-refuge par excellence : son prix restera le prix de référence pendant les périodes de crise ou de dépréciation monétaire, dont il est, semble-t-il, le meilleur indice", C. NICOLET, *op. cit.*, Rome et la conquête..., p. 116.

71. La terre pour les Romains était plus qu'un simple placement du capital, c'est un investissement de prestige pour "la haute société". C'est un signe de distinction sociale fondé sur la possession d'un capital foncier se distinguant du capital marchand. Ce rôle s'est accentué après la *lex Claudia* en 218 av. J. C. pour des raisons économiques et sociales. Sur la notion de terre comme capital, voir P. GRIMAL, *La Civilisation Romaine*, Arthaud, Paris, 1960, notamment le ch. VII, Rome et la terre, p. 205-234.

72. Pour définir la propriété romaine sur le sol, il faut examiner trois types de propriété : la propriété d'Etat, les propriétés communautaires et la propriété privée. À part cette dernière qui est intouchable, tout citoyen a la possibilité d'accès aux deux autres. Ce droit ne donne pas la propriété de la terre mais la possession qui est un acte illimité dans le temps. Tant que le domaine est productif, il reste à la possession et avec le temps et la transmission, il se confond avec la propriété privée. Nous ne pensons donc pas que le critère de l'appropriation ou simplement de la location puisse être considéré comme un critère pour évaluer le rôle des esclaves dans les mutations de l'économie rurale. À ce sujet, voir M. I. FINLEY, *op. cit.*, Esclavage antique..., p. 179-180. À l'époque qui nous occupe la possession de l'*ager publicus* donnait le droit au possesseur de transmettre par l'héritage à ses successeurs tous ses biens sans exception. Nous ne voyons pas comment le statut de la terre exploitée peut nous aider dans l'évaluation du rôle des esclaves.

“capital” devienne rentable, il doit accueillir des cultures destinées au marché telles que la vigne et l’oliveraie. Ce type de culture constitue en soi un deuxième capital rentable à long terme. L’engagement dans ce type de culture implique un troisième investissement, dans les ateliers, pour la transformation des produits agricoles en produits alimentaires⁷³. La terre, comme capital isolé des ateliers, n’est pas rentable. Et pour que le profit soit efficace, il faut que la main-d’œuvre, dans ces deux secteurs, soit non seulement en quantité suffisante, mais aussi de qualité⁷⁴.

A partir de là, il nous a paru possible de nous servir de la terre comme capital pour examiner la place des esclaves dans l’économie rurale. Car les rapports entre les deux capitaux impliquent l’évaluation de l’esclave par rapport à la terre, de son travail par rapport au temps de travail et au produit du travail⁷⁵. C’est dans cet état d’esprit, strictement économique, qu’on peut comprendre le

73. Ce n’est pas un hasard si Caton a consacré plusieurs chapitres à la construction et à la composition des pressoirs. Il répond aux questions quotidiennes des propriétaires sur les problèmes qui les tracassaient. Ainsi, il indiquait même les marchés de l’Italie pour acquérir les “appareils” du pressoir (*Agr.* 135). On a l’impression que l’investissement dans l’équipement de la *villa* pour la transformer en une entreprise est de même nature que l’acquisition de la terre. Voir G. E. FUSSEL et A. KENNY, Equipement d’une ferme romaine, *Annales ESC*, 1966, p. 306-323.

74. Il convient de noter que V. I. Kuziscin, dans son étude sur le domaine esclavagiste romain, conclut “qu’en Italie le type économique prédominant est la *villa* de dimensions moyennes, mais qu’il existe en fait trois structures économiques fondamentales : 1) la ferme paysanne, qui conserve son organisation archaïque ; 2) la *villa* liée au marché et de banlieue (*suburbanum*), porteurs du mode de production esclavagiste sous sa forme classique ; 3) le domaine à production extensive, et en particulier la *latifundium*, qui constitue une structure spéciale, base pour l’extension de rapports autres qu’esclavagiste”, V. I. KUZISCIN, *Le domaine esclavagiste romain au II siècle av. J. C - Ier siècle de n. è.*, Moscou, 1973, p. 14, (trad. M. RASKOLNIKOFF). Pour la période qui nous occupe, on ne peut accepter que les deux premières structures qui sont attestées par Caton : la ferme paysanne et la *villa rustica* avec les domaines de banlieue (*Agr.* 7. 1- 4).

75. Il est certain que le propriétaire, possédant un lopin de terre et dont la production est destinée à l’auto-subsistance, n’achètera pas d’esclave, qu’il faudrait entretenir pour effectuer un travail que la famille peut accomplir. De même un propriétaire, qui n’a pas la possibilité d’occuper l’esclave par le travail pendant un certain temps, est perdant s’il achète des esclaves. C’est pour cela que les agronomes latins préconisent l’usage de la main-d’oeuvre libre. L’esclave est un facteur économique très important dans l’entreprise agricole. Mais sa gestion ne dépend pas que de ses rapports avec le maître ; elle tient compte aussi de son lieu d’intervention.

fameux conseil de Caton qui encourage à vendre les vieux esclaves, tout comme les chariots et les animaux. L'esclave rentre, là, dans l'engrenage de la rentabilité exigée par la structure économique. D'ailleurs Columelle, dans la même perspective, conseille de ne pas hésiter à payer le prix fort pour l'acquisition d'un esclave adroit pour le vignoble (*De R.R.* III, 3, 7).

Dans les rapports entre la terre et les esclaves, il faut se garder de voir systématiquement dans une grande exploitation un effectif important d'esclaves⁷⁶. L'exemple de Caton à ce sujet est révélateur. Dans une exploitation viticole de 100 jugères (25 ha.), on ne trouve que seize personnes, dont dix sont des *operarii*, certainement des saisonniers (*Agr.* 11, 1). Il s'agit bien là d'un domaine de culture pour le marché, dont la superficie est considérable pour l'époque. Pourtant, l'effectif des esclaves ne dépasse pas le 1/4. Il est possible de dire que Caton rationne la main-d'œuvre servile, mais néanmoins on constate qu'elle n'est pas toujours proportionnelle à la superficie du domaine ou à la nature de la culture.

Certes l'esclave est dans tous les secteurs de l'entreprise catonienne, et la gestion des affaires est même confiée à certains d'entre eux. Par contre, il ne dépasse pas le secteur de la production dont il est chargé. C'est le maître qui dicte les limites de son intervention. On ne lui donne même pas la possibilité de démontrer ses qualités dans la gestion des affaires. L'esclave est donc réduit à un simple instrument d'intervention et d'obéissance. De plus il ne possède pas de pécule qui serait un signe d'autonomie et d'un investissement propre de l'esclave dans le secteur économique. Ceci est encore d'avantage clair quand les agronomes lui interdisent l'accès au secteur financier, qui est celui du commerce. Caton, Varron et Columelle interdisent formellement au *vilicus* de se livrer à des activités commerciales. Il s'agit là d'une stricte limitation du rôle de l'esclave.

Il apparaît, donc, que la place des esclaves dans l'économie rurale n'est pas en fonction de la superficie du domaine, ni du type de culture. Elle répond à la loi de l'offre et de la demande, celle du marché⁷⁷. Les esclaves sont présents en

76. M. I. Finley conclut, quant à lui, que "la concentration de la propriété n'entraîne pas automatiquement un accroissement de la taille des unités d'exploitation, et seules ces dernières sont importantes pour l'examen des progrès et de la croissance économiques potentiels", M. I. FINLEY, *op. cit.*, L'esclavage antique..., p. 179.

77. "Dans le monde antique, l'action du commerce et le développement du capital marchand aboutit toujours à une économie esclavagiste ; ou, suivant son point de départ, elle peut aboutir à la simple transformation d'un système d'esclavage patriarcal orienté vers la production de moyens de subsistance directs en un système orienté vers la production de plus-value", C. MARX, *Le Capital*, III, 1, sec. 4 chap. XX, éd. Sociales, t. VI, Paris, 1965, p. 340.

masse dans les domaines à condition que la guerre alimente sans cesse le marché, ce qui permet aux propriétaires de se procurer ce dont ils ont besoin⁷⁸. Ils sont en masse dans l'entreprise, si le marché offre la possibilité d'absorber sa production agricole. Dans le cas contraire, le propriétaire, par intérêt économique et par rationalité de la gestion remet l'esclave sur le marché pour répondre aux besoins d'autres secteurs de productions.

La main-d'œuvre libre est de plus en plus concurrencée par le travail des esclaves, mais il ne faut pas voir dans cette concurrence une présence massive des esclaves. Tant que le propriétaire n'a pas besoin d'un travail quotidien, et que le salarié lui offre les possibilités d'accomplir le même travail en lui coûtant moins cher, l'esclave reste à la merci de la "loi du marché".

Dans l'analyse de la structure sociale, il est important d'isoler chaque groupe, de l'identifier et d'analyser ses caractères avant d'examiner les liens et les rapports entre les différents groupes⁷⁹. À ce sujet, les esclaves n'étaient intégrés dans la société rurale que par le produit de leur travail⁸⁰. Cette séparation est attestée au niveau économique et même juridique. À ce sujet, l'attitude de Caton est significative : il les classe parmi les biens au même titre que le bétail et les outils de travail (*Agr.* 10. 1).

Mais la structure des esclaves ruraux n'était pas homogène. La hiérarchie est établie en fonction de la nature du travail⁸¹. Cette hiérarchie constitue en soi une promotion sociale, même si elle ne donne pas droit, pour l'esclave, à un traitement de faveur particulier.

La structure sociale des dépendants ruraux se caractérise par la constitution de groupes plus ou moins importants. On peut distinguer deux groupes, la *familia rustica* qui est constituée par des dépendants attachés à la *villa*. C'est le

78. Sur la question de l'acquisition de la main-d'oeuvre, on peut maintenant comprendre les préférences de Caton pour le renouvellement de la main-d'oeuvre par l'achat et non par la reproduction naturelle. Il soumet aussi cette question à la loi du marché des esclaves et la production agricole.

79. C. NICOLET, *op. cit.*, Rome et la conquête ..., notamment : structures et rapports sociaux, p. 185-234 ; *Id.*, Economie, Société et Institution au II^e siècle av. J. C. : De la *lex Claudia* à l'âge *exceptus*, *Annales ESC*, 5, 1980, p. 871-894.

80. Sur le mode de production esclavagiste : les forces productives, le régime foncier, l'organisation de la société et la fiscalité dans l'ensemble du monde romain, voir les réflexions de G. PEREIRA-MENAUT, From Slavery Research to political Economy, dans *Mélanges P. LEVEQUE*, 5, Les Belles Lettres, Paris, 1990, p.307-314.

81. A ce sujet voir la *hiérarchie des dépendants et l'espace socio-économique dans l'entreprise*. dans S. EL BOUZIDI, *op. cit.* Place et rôle des esclaves chez Caton. p. 220.

groupe le plus important et le plus organisé, ce qui explique que Caton recommande de les surveiller de près. C'est au sein de ce groupe qu'on trouve une structure hiérarchisée et qui, même si elle est imposée par le maître, révèle l'existence d'une organisation.

Le deuxième groupe est constitué des bergers ayant la "liberté" de parcourir les territoires. Même si leur nombre est inférieur à celui du groupe précédent, ils sont plus "dangereux" : leurs contacts leur permettent de suivre la situation politique et économique de l'Etat, chose dont la *familia rustica* est totalement privée⁸².

On ne peut pas dire que cette structure dépasse le cadre du travail pour atteindre le domaine politique⁸³. D'ailleurs, les propriétaires étaient si bien organisés que toute tentative de révolte était immédiatement réprimée. Il était, par exemple, difficile à un esclave de s'enfuir (*Agr.* 2. 2), comme il lui était interdit de contacter d'autres personnes que les amis du maître. Cet isolement, s'ajoutant à la création du désordre (*Plut. Cato.* 21. 4) dans les rangs des esclaves, visait à casser toute tentative d'organisation sociale.

Seuls les bergers esclaves échappaient à la surveillance. Mais à l'époque de Caton, ce secteur n'était pas structuré comme il le sera à celle de Varron. Malgré cette étroite surveillance, des révoltes serviles auront lieu, comme en Etrurie en 198 av.n.è.⁸⁴. De même dans les années 185-184, en Appuie, où une révolte déclenche une véritable guerre qui se terminera par la condamnation de 7 000 participants (*Tite-Live XXXIX.* 29, 8 et XXXIX. 41, 6.).

Caton, par ses recommandations, donne les caractères des rapports entre cette classe sociale et les dirigeants⁸⁵. D'un côté, il encourage les propriétaires à

82. Sur l'organisation sociale des classes inférieures, voir J. ANNEQUIN, M. CLAVEL - LEVEQUE et F. FAVORY, *op. cit.*, Formes d'exploitation..., p. 26-32 ; F. M. De ROBERTIS, *Storia Sociale di Roma, le Classi Inferiori*, L'Erma, Roma, p. 5-40 et 105-123.

83. A ce sujet voir. J. ANNEQUIN, L'esclavage et la crise des institutions à Rome : la *Conjuración de Catilina* de Mérimée, *DHA*, 18, 1, 1992, p. 37-58.

84. Tite-Live XXXIII. 36, 1 rapporte que pour réprimer cette incursion "il a fallu engager toute une légion", ce qui montre l'importance du nombre des révoltés et la crainte des maîtres.

85. Sur les propositions législatives au temps de Caton, ayant pour objectif la lutte contre tout procès d'évolution sociale, on peut citer : une décision sénatoriale en 186 av. J. C. contre les fidèles de Bacchus à Rome et en Italie, les mesures de Caton lui-même en 184 av. J. C. contre les dépenses somptuaires, et la *lex villa annalis* en 180 av. J. C. empêchant "que se renouvelle l'élévation trop rapide de certaines personnalités exceptionnelles de

investir leurs capitaux dans les entreprises rurales : terres, main-d'œuvre et installation des ateliers ; et de l'autre, il interdit l'instauration de toute structure sociale dans les rangs des dépendants, qu'elle soit à but économique, social ou même religieux. Pour cela, il recommande une double surveillance : celle des esclaves entre eux et celle des voisins sur sa *familia*.

Cette classe occupant la dernière place dans la société rurale, même si les *operarii* accomplissent la même nature de travail et travaillent sous le contrôle des membres de cette classe, ils sont socialement de rang supérieur. Cette contradiction est voulue par les propriétaires. Elle répond à leurs intérêts économiques et politiques. Pour le travail et l'incitation à la production, les propriétaires laissent la direction aux esclaves.

l'oligarchie". Au sujet de ces mesures, voir G. ALFÖLDY, *op. cit.*, Histoire sociale..., p. 63.

Flor. II., 9, 1998, pp. 69-96.